



## NOTE A L'ATTENTION DES ÉLÈVES NON BOURSIERS ET DE LEURS PARENTS

**Objet :**

Campagne de **Bourse de Lycée 2022/2023**

**La campagne de Bourse de Lycée, pour l'année scolaire 2022/2023 est ouverte.**

- **Première période du 30 mai au 6 juillet 2021, les demandes de bourses au format papier pourront être déposées dans les établissements.**

**Durant cette première période, les parents d'élèves pourront déposer une demande en ligne via le portail Scolarité services ou une demande de bourse au format papier.**

**La demande papier**

Le formulaire de demande de bourse nationale de lycée est téléchargeable sur le site [education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee](http://education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee)

Pour les élèves scolarisés dans les établissements privés sous contrat ou habilités à recevoir des boursiers nationaux, ainsi que pour les élèves qui poursuivent leurs études au CNED, la demande de bourse de lycée s'effectuera à l'aide du formulaire de demande de bourse de lycée.

**Rappel :**

Dans Sconet Bourses, l'enregistrement de la demande de bourse nécessite la saisie du numéro fiscal du demandeur et éventuellement le numéro fiscal, les nom et prénom de son concubin.

Une demande déposée dans l'établissement peut être supprimée tant qu'elle n'est pas abandonnée par le service académique des bourses (SAB).

Toutes les demandes déposées en ligne ou issues d'une demande papier saisies en établissement dans Sconet Bourses ou à titre exceptionnel par les services académiques des bourses dans AGEUNET seront instruites à la rentrée scolaire.

- **Deuxième période du 1 Septembre au 20 octobre 2022 : Les demandes pourront être déposées en ligne ou au format papier. La date de fin de campagne est fixée au 20 octobre 2022 à minuit. Après cette date, les parents d'élèves ne pourront plus accéder à la saisie d'une demande en ligne**

En conséquence, j'informe **les parents des élèves non boursiers**, qu'ils peuvent venir retirer ou faire retirer par leur enfant, au Secrétariat de Direction, (auprès de Monsieur MALSA), un dossier de demande de bourse, à renseigner et à retourner, au plus tôt.

Les parents dont les ressources 2021 dépasseraient légèrement le plafond de ressources provisoires sont invités à déposer une demande de bourse, dans les plus brefs délais.

Je vous remercie de votre collaboration.

